

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

**DELIBERATION n°2012/94**

L'An deux mille treize et le jeudi 31 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 23 janvier 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à LARUNS, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, BARTZ, GANTCH, SOULE, CASENAVE, TOUTU, et LAMOURE.

**Présent(s) suppléant(s)** : M. MOUNAUT Pierre, SERIS

Mme MOURTEROT donne procuration à M. CAMBOT

**Secrétaire de séance** : M. MIGNE Philippe

**OBJET : ECONOMIE – Avance de trésorerie pour l'EPIC ABATTOIR D'OSSAU**

Le Président informe que pour les travaux de réhabilitation deux emprunts ont été contractés :

- un de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur 20 ans avec une annuité de 19 383,16 €
  - un de 430 000 € auprès de la Banque Postale sur 15 ans avec une annuité de 39 081,41 €
- soit un total de 58 464,41 €.

Selon les résultats de l'étude de reprise de l'abattoir menée par KPMG, la capacité de remboursement des annuités d'emprunts de l'EPIC a été évaluée à environ 47 000 €.

Aussi le Président propose de soutenir financièrement l'EPIC pour le remboursement des annuités d'emprunt à hauteur de 10 000 € par an durant 15 ans.

Il donne lecture du projet de convention d'aide financièrement précisant les modalités de versement et de remboursement.

De plus, le Président rappelle la délibération n°2012/78 en date du 6 décembre 2012 fixant le montant de la dotation initiale de l'EPIC ABATTOIR D'OSSAU à 30 000 €.

Suite à la demande de la trésorerie, cette dotation fera l'objet d'une convention précisant également les modalités de versement et de remboursement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de soutenir financièrement l'EPIC ABATTOIR D'OSSAU pour le remboursement des annuités,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions d'aides financières pour le remboursement des annuités et pour la dotation initiale de 30 000 €.

  
Le Président,  
Francis COUROUAU

